

Prise de position

Aide médicale à mourir pour les patients atteints de troubles mentaux

Mesdames Karen Hetherington et Geneviève Fecteau, respectivement présidente et directrice générale de l'Association canadienne pour la santé mentale – Division de Québec et filiale de Montréal, ont signé un **texte d'opinion** dans *Le Devoir* paru le 17 janvier dernier.

Visant à réitérer l'importance de garder l'accès fermé de l'aide médicale à mourir pour les patients atteints de troubles mentaux, elles ont plaidé que **le rétablissement et le traitement des troubles mentaux sont possibles avec les ressources et du soutien adéquat**. Les personnes aux prises de troubles mentaux et de souffrances psychologiques doivent recevoir de l'aide pour vivre et s'épanouir.

Nous continuerons de le répéter, **le financement des services de santé mentale est à réformer**.

En ce sens, l'ACSM a offert 5 recommandations au Gouvernement du Canada:

1. Financer publiquement des thérapies fondées sur des données probantes;
2. Améliorer la qualité des services à travers un continuum de services intégrés;
3. Investir dans la promotion, la prévention et l'intervention précoce;
4. Lutter contre la stigmatisation ainsi la discrimination et assurer un accès équitable aux services en santé mentale;
5. Réaliser des recherches sur les troubles mentaux et évaluer les indicateurs de santé.

Notez que dans le but de prévenir les pratiques discriminatoires en santé publique, lorsqu'un patient est atteint d'une maladie mentale avant ou pendant qu'il souffre d'une maladie physique, cette maladie physique doit primer si elle satisfait aux critères d'admissibilité mis de l'avant par le projet de loi C-14.

Pour lire l'article

intégral: <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/545676/exclure-les-patients-psychiatriques-de-l-aide-a-mourir>
fbclid=IwAR2CzlmQvk2UKLxoI3OKxvr8xsnIOWd-W85HCUkP-WX4A3AkfOyWxuoIXgk